



Commutateurs réseaux et accessoires

Québec, le 23 décembre 2015 – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) veut apporter de nouvelles précisions et des restrictions au communiqué émis le 7 octobre 2015 concernant l'achat regroupé de produits réseaux et accessoires.

Ce communiqué précisait que les clients doivent définir leurs besoins selon les fonctionnalités établies aux documents d'appel d'offres et choisir le fournisseur désigné pour le lot y répondant.

Dans un nouveau communiqué adressé aux fournisseurs le 22 décembre 2015, la DGACQ ajoute les précisions et restrictions suivantes :

«Les fournisseurs peuvent présenter aux clients les produits identifiés dans le lot ou les lots qui leur ont été accordés conformément aux dispositions des documents d'appel d'offre. Cependant, les fournisseurs ne peuvent pas modifier des produits en y ajoutant, par exemple, des fonctionnalités d'accès et de distribution, comme le PoE. Quant aux accessoires, ces derniers peuvent rehausser le produit sans toutefois lui donner les fonctionnalités qui seraient répondues dans un autre lot.»

La DGACQ est soucieuse du respect des modalités contractuelles et compte sur votre collaboration pour faciliter l'exécution contractuelle de cet achat regroupé de produits réseaux.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Claire Arseneault, conseillère en acquisition
Direction générale des acquisitions